



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1762

Plan en faveur des agents municipaux – Autorisation à signer une convention partenariale avec CDC Habitat

Direction de l'Aménagement Urbain

Rapporteur : M. MICHAUD Raphaël

SEANCE DU 19 MAI 2022

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 MAI 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 MAI 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 25 MAI 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHU, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

ABSENTS EXCUSES ET DEPOTS DE POUVOIRS : Mme DELAUNAY (pouvoir à M. REVEL), Mme BLANC (pouvoir à M. DUVERNOIS), M. DRIOLI (pouvoir à M. BOSETTI), Mme FRERY (pouvoir à M. HUSSON), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. HERNANDEZ), M. SECHERESSE (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1762 - PLAN EN FAVEUR DES AGENTS MUNICIPAUX –
AUTORISATION A SIGNER UNE CONVENTION
PARTENARIALE AVEC CDC HABITAT

(DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 mai 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Pour soutenir les agents municipaux dans l'accès à un logement sur le territoire de Lyon, dans un contexte de marché immobilier très tendu, la Ville a choisi de leur réserver une partie de son contingent, à l'instar de ce qui existe pour les fonctionnaires d'Etat sur le contingent préfectoral. La faiblesse du taux de rotation sur le parc social se traduit par une moyenne de 136 logements libérés par an (entre 2018 et 2021). Ce nombre de logements est très insuffisant pour répondre aux besoins des agents.

C'est pourquoi, en 2019, la Ville a signé une première convention avec la SACVL pour acquérir des droits de réservations supplémentaires sur le parc social et bénéficier d'un accès prioritaire sur les logements de son parc privé. Sur 2020 et 2021, 55 relogements ont été effectués sur le parc intermédiaire de la SACVL et 30 sur le parc social.

La municipalité a décidé d'étoffer son dispositif en conventionnant avec un nouveau bailleur pour l'accès au parc social. Fort de l'expérience avec la SACVL, il est également proposer de renforcer l'offre de logements sur le parc intermédiaire, et notamment au-delà du périmètre de la Ville de Lyon pour répondre aux besoins diversifiés des agents.

La convention de partenariat proposée entre la Ville de Lyon et CDC Habitat répond à cette volonté.

CDC Habitat

Le Groupe CDC HABITAT, filiale immobilière d'intérêt général de la Caisse des Dépôts et consignations, est présent en Auvergne Rhône-Alpes au travers de sa direction régionale. Sur la Métropole de Lyon, le groupe CDC HABITAT dispose d'un parc de logements de 5 917 logements familiaux, dont 1 776 logements intermédiaires d'une part et non conventionnés d'autre part représentant un parc dit « libre ».

CDC HABITAT se développe plus particulièrement sur le territoire de la métropole de Lyon avec un objectif de construction de logements intermédiaires et sociaux d'environ 400 logements par an.

Convention de partenariat

La convention prévoit :

- La création d'un compte partenaire sur la plateforme de commercialisation des logements intermédiaires ou libres, avec un accès privilégié, assimilable à un droit de priorité ;

- Des actions d'information sur les possibilités offertes de locations et/ou d'accession auprès des agents de la Ville de Lyon ;
- La diffusion régulière des offres d'acquisition de logements ;
- Pour les nouveaux programmes, trois mois avant la livraison, la transmission d'une information sur les logements disponibles aux agents de la Ville de Lyon.

Il sera organisé, 2 fois par an, une rencontre visant à évaluer la mise en place et le fonctionnement du partenariat. A ces occasions, un bilan chiffré anonymisé du nombre et de la catégorie des logements attribués aux agents de la Ville de Lyon, sera présenté.

La convention de partenariat est proposée pour une durée de 5 ans.

Il est donc proposé d'approuver la convention de partenariat entre CDC Habitat et la Ville de Lyon.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de la commission Urbanisme - Nature en ville - Sécurité ;

DELIBERE

- 1- La Ville de Lyon approuve la convention de partenariat avec CDC Habitat.
- 2- M. Le Maire est autorisé à signer ladite convention.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET